

PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de février à vingt heures, se sont réunis en salle de réunion de l'Hôtel des services de Baume les Dames, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 30 janvier 2024.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 43

QUORUM : 22

PRÉSENTS : BOURIOT Claude, BOUVARD Jacky, BRAND Yves, BRIDE Françoise, CARTIER Frédéric, CONCET Nathalie suppléante de HERANNEY François, CUENOT Joseph, DODIVERS Marc-André, DROUVOT Christian, GARRESSUS Edwige, GUGLIEMETTI Christophe, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, JEANGIRARD Ida suppléante de THIEBAUT Laure, JOSSERAND Lydiane suppléante de MESNIER Dominique, JOUILLEROT Gérard, LAURENT Michel, LHOSE Martine suppléante de PACCHIOLI Stéphanie, MARBOEUF Sylviane, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, MESNIER André suppléant de CARTIER Damien, MOREL Xavier, PETITE Henri, PIQUARD Charles, ROTH Alain, et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS : BRAND Christian à Yves BRAND

ABSENTS : BEAUDREY Bruno, BOILLLOT Julien, BOITEUX Denis, BRUNELLA Jean-Yves, CONTEJEAN Georges, COURANT Alain, DOURIAUX Roland, DUTRIEUX Gérard, FEUVRIER Bruno, GARNIER Georges, MARQUIS Martine, PASTEUR Alain, SCALABRINO Agnès, TOURTIER Laurent et ULMANN Valérie.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : -

SERVICES DU PETR PRÉSENTS : Stéphanie MOUILLET (directrice), Ludovic PELLETIER (directeur adjoint)

Constatant que le quorum est atteint, le Président, Thomas VIGREUX, déclare la séance ouverte à 20h15. Il remercie les membres de leur présence puis rappelle l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- ▶ SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- ▶ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023
- ▶ RENDU COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
- ▶ VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023
- ▶ TENUE DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

2. CONTRACTUALISATION ET FINANCEMENT

- ▶ DISPOSITIF RÉGIONAL ENVI

3. MOBILITE

- ▶ TADOU : MARCHÉ PRESTATAIRE TRANSPORT 2024

4. PROGRAMMES EUROPÉENS

- ▶ PROGRAMME LEADER 2014-2022
- ▶ PROGRAMME LEADER 2023-2027

5. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

- ▶ QUESTIONS DIVERSES
- ▶ PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE ...



1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Délibération D1-1-2024 : secrétaire de séance

Le Président expose les motifs.

Le comité syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Charles PIQUARD se porte candidat.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation par main levée et désigne Charles PIQUARD pour remplir cette fonction.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► APPROBATION DU PROCÈS -VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

Délibération D2-1-2024 : approbation du procès-verbal du 4 décembre 2023

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 4 décembre 2023, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Les conseillers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du 4 décembre 2023.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► RENDU COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Président présente les décisions prises par le bureau dans le cadre de délégations données par le comité syndical. Il rappelle que les délibérations correspondantes ont été transmises avec la note de synthèse.

- **DB1-1-2024 : Avis à FORMULER POUR LA PROGRAMMATION DE CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE PAR LA COMMUNE DE PAYS DE CLERVAL AU CONTRAT TERRITOIRES EN ACTION**
↳ *Décision du bureau : Après en avoir délibéré, le valide la programmation du projet de création d'une maison médicale par la commune de Pays de Clerval au titre du contrat « Territoires en Action », en vue de permettre le dépôt d'une demande de subvention de 75 000€.*
- **DB1-2-2024 : Avis à FORMULER POUR DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER RURAL : CREATION D'UNE MAISON MEDICALE PAR LA COMMUNE DE PAYS DE CLERVAL**
↳ *Décision du bureau : Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de création d'une maison médicale par la commune de Pays de Clerval en vue de solliciter un financement FEDER rural.*
- **DB1-3-2024 : AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE VERNE**
↳ *Décision du bureau : Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité, émet un avis réservé sur la demande de permis de construire pour le projet de construction de parc photovoltaïque au sol sur des structures fixes sur la commune de Verne, compte tenu des éléments présentés ci-avant*

Le Président indique qu'un avis réservé a été émis sur ce projet car les décrets d'application concernant la qualification de ces surfaces par rapport aux règles de la comptabilisation dans la consommation d'espaces et la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » n'étaient pas sortis. Il existait au moment où l'avis a été remis des incertitudes juridiques et les membres du bureau ont souhaité faire preuve de prudence.

Monsieur PIQUARD déclare que le dossier a obtenu un avis positif de la CDPENAF.

► VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Le Président explique que comme pour l'année précédente, il va réaliser, pour permettre un meilleur suivi, une présentation par thématique des actions réalisées en 2023 et des actions proposées pour 2024.

Le Président indique qu'un point budgétaire a été réalisé en amont lors du bureau.

Il commence par détailler la partie de l'analyse budgétaire. Concernant la page 13 du rapport il met en avant une erreur de plume dans le tableau des résultats de l'exercice du budget du PETR avec un montant estimatif en clôture d'exercice non pas de 72 276€ mais de -72 276€.

Concernant le budget TADOU, le Président rappelle que le financement de la Région s'est terminé en 2023.

Le Président présente ensuite l'ensemble des actions réalisées en 2023 et prévues en 2024 par thématique. Il met en avant que le PETR va chercher le maximum de financements pour financer ces actions et que sans cofinancement ces actions pourront être revues à la baisse.

Par thématique, il met en exergue les éléments suivants :

Aménagement : l'adhésion à la FédéSCoT est essentielle au moment où il y a beaucoup d'interrogation sur le ZAN et son application.

A la demande de Monsieur CARTIER concernant les évolutions financières possibles de la Dotation Générale de Décentralisation pour les documents d'urbanisme locaux, Monsieur PIQUARD répond qu'il n'a pas eu de réponse en raison du changement du préfet.

Transition : maintenant que l'expérimentation est en cours avec le prestataire pour les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), le travail va porter sur l'animation du dispositif pour le faire connaître aux maires.

Monsieur DROUVOT craint que l'action sur l'«adaptation des essences végétales au changement climatique » ne fasse doublon avec ce qui est déjà réalisé par l'ONF. Monsieur MARTHEY explique que cette action ne concerne pas les forêts mais bien la végétalisation de nos espaces publics au sein du tissu urbanisé et vise à connaître les essences à planter en ville en lien avec les problématiques de changement climatique. Il pourra être recherché une commune test qui a un projet de végétalisation.

Filière bois : le PETR a proposé un programme conséquent lors de l'édition du Printemps du bois 2023 avec beaucoup de visites. Cette année un important travail sera réalisé autour de l'AOC Bois du Jura. Monsieur PIQUARD met en avant que l'ancien préfet était attaché à la forêt et qu'on verra à terme l'intérêt porté à cette thématique pour son remplaçant.

Mobilité : une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours pour réfléchir à la mise en place de lignes régulières de transport pour juillet prochain. Le Président met en avant que le travail du bureau d'études est sérieux et tient à remercier tous ceux qui suivent ce dossier.

Santé : le PETR a travaillé à la formalisation de la CPTS, a proposé un programme conséquent dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale et doit réaliser son nouveau CLS cette année.

LEADER : des propositions d'ajustements financiers seront réalisées pour que le coût du livret de projets et du livrable pour l'évaluation soient moins conséquents.

Monsieur LAURENT demande si pour le nouveau programme il conviendra de prévoir toujours autant de retard sur les paiements des dossiers, ce qui met en difficulté la trésorerie des porteurs de projets.

Monsieur MARTHEY lui répond que le service Europe de la Région connaît un turn-over important ce qui a des conséquences sur le traitement des dossiers.

Le Président annonce que le total du reste à charge pour les actions présentées est de l'ordre de 61 000€ auquel il convient d'ajouter les charges structurelles.

Délibération D3-1-2024 : validation du rapport d'activité 2023

Le Président expose les motifs.

Le rapport d'activités a pour objet de présenter aux élus du territoire les actions menées par le PETR en 2023. L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit d'ailleurs que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre,

au maire de chaque collectivité membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés.

Ce rapport pourra donc faire l'objet d'une communication par les Présidents des communautés de communes devant leur conseil avec l'appui des conseillers communautaires délégués au PETR.

Le rapport d'activités 2023 du PETR sera ainsi envoyé à chaque communauté de communes.

Enfin, les statuts du PETR prévoient que ce rapport d'activités soit adressé à la Conférence des maires.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation du rapport d'activités 2023.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► TENUE DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Délibération D4-1-2024 : Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Le Président expose les motifs.

La collectivité comprend une commune de plus de 3 500 habitants. À ce titre, et comme stipulé dans l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat au sein du comité syndical doit avoir lieu sur les orientations générales du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité avec des données concernant la structure, la gestion de la dette mais également l'évolution des dépenses et des effectifs précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Si le débat n'a aucun caractère décisionnel, il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget, examen du budget qui aura lieu en comité syndical du 4 mars 2024.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical :*

- prend acte de tenue du débat d'orientations budgétaires relatives à l'exercice 2024 sur la base du document annexé à la note de synthèse
- autorise le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

2. CONTRACTUALISATION ET FINANCEMENT

Le Président laisse la parole à Monsieur JANUEL, Vice-Président en charge de village de demain.

► DISPOSITIF RÉGIONAL ENVI

Monsieur JANUEL rappelle que le dispositif Espaces Nouveaux Villages Innovants (ENVI) est porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, principalement pour la ruralité. Il annonce que le dispositif devrait être de nouveau actif d'ici mi-avril 2024.

Il indique que les élus régionaux ont voté en décembre dernier le plan pluriannuel d'investissement au sein duquel le programme ENVI est identifié comme prioritaire et qu'en février prochain, lors du vote de son budget, l'assemblée régionale va voter son budget et déterminer les moyens budgétaires pour chaque politique, dont le programme ENVI.

Il précise que le nouveau règlement d'intervention sera voté le 11 avril prochain par le comité d'engagement.

Monsieur JANUEL invite donc les communes qui ont des projets à se rapprocher des services régionaux afin de faire étudier l'éligibilité de leur dossier et dans l'attente de ne pas démarrer les travaux.

3. MOBILITE

Le Président laisse la parole à Monsieur BRAND, Vice-Président en charge de la mobilité.

► TADOU : MARCHÉ PRESTATAIRE TRANSPORT 2024

Monsieur BRAND annonce que le marché actuel conclu en 2022 avec le prestataire en charge des transports devrait s'achever courant mars suite à l'atteinte du seuil maximal de 213 000 € HT fixé pour les procédures adaptées de services de la commande publique. Il explique qu'afin d'assurer une continuité du service de transport à la demande TADOU, et suite à l'avis favorable du Bureau du PETR réuni le 22 janvier 2024, une nouvelle consultation a été lancée le 29 janvier dernier pour renouveler le marché prestataire TADOU.

Monsieur BRAND précise que la procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte avec un accord cadre à bons de commande. Il indique que le marché sera établi pour une durée de 1 an reconductible 2 fois 6 mois avec un montant maximum de 221 000 € HT.

Monsieur JOUILLEROT demande pourquoi le marché est prévu seulement pour une durée d'un an.

Monsieur BRAND lui répond qu'avec la restructuration de la politique mobilité en cours sur le Doubs central, il faudra analyser l'impact du nouveau service et ajuster les besoins, donc c'est pour cela qu'il a été fait le choix d'un marché de 1 an avec reconduction possible de 2 fois 6 mois.

Monsieur BRAND rappelle le calendrier de la procédure :

date limite de consultation : lundi 19 février à 12h00.

jury de sélection : 26 février pour l'analyse des offres, la sélection des prestataires pour négociation ou du prestataire retenu.

date proposée audition des prestataires (si phase de négociation) : 4 mars

date proposée de jury de sélection pour retenir candidat définitif (si phase de négociation) : 13 mars

date de notification potentielle du marché : aux alentours du 20 mars.

Monsieur BRAND indique qu'à ce jour 29 retraits du dossier de consultation dont les 3 prestataires ayant formulés une offre lors du dernier marché.

Les élus s'accordent à convenir du premier jury de sélection le 26 février en début d'après-midi afin d'analyser les offres reçues.

Délibération D5-1-2024 : TADOU – marché prestataire transport 2024

Le Président expose les motifs.

Vu l'article L2123-1 et les articles R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique portant sur les marchés passés en procédure adaptée.

Vu le contrat de marché « Service de transport à la demande » conclu le 1er juin 2022 entre le PETR du Doubs central et l'entreprise CTP Prêt à Partir SA pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois pour une durée de 6 mois.

Le marché actuel conclu en 2022 avec le prestataire en charge des transports devrait s'achever courant mars suite à l'atteinte du seuil maximal de 213 000 € HT fixé pour les procédures adaptées de services de la commande publique.

Afin d'assurer une continuité du service de transport à la demande TADOU, et suite à l'avis favorable du Bureau du PETR réuni le 22 janvier 2024, une nouvelle consultation a été lancée le 29 janvier dernier pour renouveler le marché prestataire TADOU.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande. Le marché sera établi pour une durée de 1 an reconductible 2 fois 6 mois avec un montant maximum de 221 000 € HT.

Il est proposé que le jury de sélection du prestataire soit présidé par le Vice-Président en charge des mobilités et soit composé du Président du PETR, des Vice-Présidents du PETR et des Présidents de communautés de communes du PETR.

Afin de ne pas risquer une rupture de fonctionnement du service TADOU, il est proposé que le Président soit autorisé à signer le marché une fois le jury de sélection réuni pour retenir le prestataire.

Après avoir demandé s'il y a des questions, le Président soumet au vote.

↳ Délibération : *Après en avoir délibéré, le comité syndical :*

- valide la composition du jury de sélection proposée,
- autorise le jury de sélection à retenir les candidats pour une éventuelle audition, à les auditionner et à négocier avec eux, et à choisir le prestataire,
- autorise le Président à signer le marché avec le prestataire retenu par le jury de sélection et tous les documents y afférant.

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

4. PROGRAMMES EUROPÉENS

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD, Vice-Président en charge du programme LEADER et du développement des filières locales.

► PROGRAMME LEADER 2014-2022

▪ Point sur l'avancée du programme

Monsieur PIQUARD explique que le service LEADER traite actuellement les dossiers de demande de paiement. Il met en avant que le retard commence à être rattrapé puisque 16 dossiers ont été payés, 15 dossiers ont été déposés à la Région et sont en attente de paiement, 3 dossiers sont en cours de constitution et font l'objet d'échange entre le porteur et le service LEADER du PETR du Doubs central. Il est à noter que 7 projets sont encore en cours d'exécution et ne peuvent donc pas commencer à constituer leur demande de paiement.

Le Président indique que le tableau de suivi des demandes de paiement est joint désormais à chaque note. Il rappelle que la Région a accepté des dates d'achèvement d'opération postérieures au 31 mars 2024 (date initialement proposée par la Région pour les porteurs ayant demandé des prorogations de délai. Il ajoute que les porteurs de projets devront cependant remettre leur demande de paiement au GAL au plus tard le 30 septembre 2024 ; ce qui pour certains sera une réelle difficulté.

Le Président précise que Monsieur HOUILLEY viendra signer les contrats LEADER et Territoire En Actions le 21 mars prochain et un temps d'échange pourra avoir lieu avec lui pour les dossiers du Doubs central.

▪ Modification de la composition du comité de programmation 2014-2022

Délibération D6-1-2024 : modification de la composition du comité de programmation 2014-2022

Le Président expose les motifs.

Le comité de programmation, instance décisionnelle du programme européen LEADER sur le Doubs central, est composé d'un collège privé et d'un collège public.

Vu la délibération DCS3-7-2015 du 15 décembre 2015 validant la composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local LEADER.

Vu les délibérations DCS6-1-2016, DCS1-3-16, D3-3-2017, D15-2-18, D6-4-2018, D9-3-2019, D4-3-2020, D7-1-2021, D9-2-2021, D5-3-2021, D5-4-2021, D10-2-2023, D7-5-2023 et D6-6-2023 modifiant cette composition,

Considérant que Madame Juliette OURY a quitté son poste au sein de l'union régionale des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté et que Monsieur Christian DUBOIS a changé de fonction au sein de FIBOIS, il est proposé que :

- Madame Claire RENIERS, chargée de mission développement forestier à l'Union régionale des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté remplace Juliette OURY

- Monsieur Christian DUBOIS siège au comité de programmation en tant que chargé des relations publiques et démarches bois local à FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté.

PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION AU 5 FÉVRIER 2024

COLLEGE PUBLIC (9 voix)			
Titulaire		Suppléant	
Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de	Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de
Thomas VIGREUX	Président du PETR	Arnaud MARTHEY	Conseiller syndical au PETR du Doubs central
Charles PIQUARD	Vice-Président du PETR	Jean-Claude MAURICE	Président de la Communauté de communes Doubs baumois
Frédéric CARTIER	Vice-Président du PETR	Christian BRAND	Président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Alain ROTH	Vice-Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes	Philippe JANUEL	Vice-Président du PETR
Georges GARNIER	Vice-Président du PETR	Bruno BEAUDREY	Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes
Yves BRAND	Vice-Président du PETR	Damien GRAIZELY	Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Sandra PEROUX	Responsable du Doubs au Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté	Céline FOLIN	Technicienne forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté
Julien BOILLOT	Adjoint à la voirie et à la gestion des réseaux et forêt de la commune de Baume les Dames	Claire RENIERS	Chargée de mission développement forestier à l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté
Delphine LOMBARDET	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne-Franche-Comté	Catherine HUMBERT	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne-Franche-Comté

COLLEGE PRIVÉ (11 voix)			
Titulaire		Suppléant	
David PERRIGUEY	Coprésident du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)	Nuria LOYANT	Coprésidente du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)
Éric DUCROT	Dirigeant Les Avivés de l'Est	Régis MARC	Gérant de la SARL JP Marc et fils
Christian DUBOIS	Chargé relations publiques et démarches bois local à FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté	Frédéric BLANCHOT	Dirigeant de Ébénisterie Blanchot
Fernand COTON	Membre du collectif « Bouge tes chênes »	Damienne CHAGUÉ	Membre du collectif « Bouge tes chênes »
Jean-Marc MOUREY	Adhérent à l'association API 25	Denis DAUPHIN	Président de l'association API 25
Sébastien MOREL	Directeur France Active Franche-Comté	Julia REMONNAY	Chargée de mission Émergence à l'association France Active Franche-Comté
Gilbert MARBOEUF	Président du conseil de développement	Bernard VIGREUX	Membre du conseil de développement
Céline BONNET	Habitante du Doubs central	Michèle BLANCHON	Habitante du Doubs central
Claude HENRIOT	Habitant du Doubs central	Christophe CHAMBON	Élu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Christèle LENGLET	Membre du Conseil d'Administration de l'association Des artistes à la campagne	Emmanuelle BORN	Membre du Conseil d'Administration à l'association Des artistes à la campagne
François MATHIEU	Trésorier de l'association Gaïa	Karin AFFLARD	Secrétaire de l'association Gaïa

Après avoir demandé s'il y a des questions, le Président soumet au vote.

↳ Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- valide la proposition de modification de la composition du comité de programmation,
- soumet cette proposition au comité de programmation pour qu'il la valide.

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► PROGRAMME LEADER 2023-2027

Le Président met en avant que la mise en place des outils pour la nouvelle programmation avance puisque le règlement d'intervention a été adopté et les grilles de sélection pour cette nouvelle programmation seront déterminées ce mois-ci.

5. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

- ▶ QUESTIONS DIVERSES
- ▶ PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES , COMMISSIONS , COMITÉ DE PILOTAGE ...

DATE	EVENEMENT	LIEU	HORAIRE
Jeudi 1 ^{er} février	Réunion publique « votre santé au quotidien sur le Doubs central »	Pays de Clerval	20h00
Lundi 12 février	Comité de programmation	Grenier des Arts – Baume les Dames	18h30
Lundi 12 février	Réunion de présentation du dispositif des CEE	Visio	20h30
Lundi 4 mars	Comité syndical	Hôtel des services	20h00

Après avoir demandé s'il y avait des questions, le Président clôture la séance à 21h40.

Le Président, Thomas VIGREUX	Le secrétaire de séance, Charles PIQUARD
	